155.	Décision du 7 avril 1883 allouant l'indemnité de logement à	
(, '	M. Dormoy, sous-directeur de l'école publique des garçons	166
156.	Décision du 30 avril 1883 réglant à nouveau l'indemnité mensuelle	
	allouée au sieur Chauvel, gardien de bureau	166
157	à 171. Nominations, mutations, etc	166

Nº 145. — ARRÊTÉ rapportant l'arrêlé du 30 octobre 1877 et confirmant l'arrêlé du 10 octobre 1870 relatif aux fonctions d'huissiers près les tribunaux de Papeete.

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissemeuts français de l'Océanie,

Sur la proposition du Chef du service judiciaire,

ARRÊTE:

- Art. 1er. Est rapporté l'arrêté du 30 octobre 1877 nommant le gendarme Schwaller huissier suppléant.
- Art. 2. Est confirmé l'arrêté du 10 octobre 1870 portant qu'en cas d'empêchement de l'huissier attaché au service des tribunaux de l'apecte, il sera remplacé par le commissaire de police de Papecte, qui sera soumis à toutes les obligations et bénéficiera de tous les privilèges du titulaire.
- Art. 3. Le sieur Sautel, commissaire de police de Papeete, remplira les fonctions d'huissier suppléant.
- Art. 4. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, communiqué et enregistré partout ou besoin sera.

 Papeete, le 2 avril 1883.

Signé: F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur:

Le Chef du service judiciaire,

Signé: G. Bédier.

Nº 146. — ARRÊTÉ promulguant dans la colonie le décret du 25 janvier 1883 portant réorganisation des Directions de l'Intérjeur (rapport et décret y annexés).

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu l'article 65 de l'ordonnance du 27 août 1828;

Sur la proposition du Directeur de l'Intérieur,

ARRÊTE:

Art. 1er. Est promulgué dans la colonie le décret du 25 janvier 1883 portant réorganisation des Directions de l'Intérieur dans les différentes colonies.